



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°52/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 15 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Maison du Territoire – Quartier Richard à RAMBERVILLERS (88700), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapport des
délégations exercées
par le Président

Mme Emilie DIDIERJEAN est nommée secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COLNÉ Jacques, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GUILLAUMEY Jean-Marie, HAMMOUALI Nadia, LEMESLE Christophe, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

DATE DE CONVOCAION

07/12/2022

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

33

NOMBRE DE POUVOIRS

1

NOMBRE DE VOTANTS

33

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

33

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BOEUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, COMBEAU Jean-Michel, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Christophe LEMESLE, RETOURNARD Philippe, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, THIEBAUT Christine, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles

SONT ABSENTS

BOXBERGER Jean-Daniel, CLAUDON Philippe, DURUPT Thierry, LEROY Patrick, MARTIN Éric, MOUGIN Dominique, PIERRE Gabriel, RICHARD Xavier, TATIN Yannick, THOMAS Philippe, VINCENT Jacques

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20221215-DELIB52_2022-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 18 octobre 2022 : convention de gestion des Maisons du Vélo de Bouzey, et de Xertigny ;
- 19 octobre 2022 : convention de prestation de services entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges ;
- 21 octobre 2022 : convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés à l'organisation de permanence France Services sur la commune de Chantraine ;
- 8 novembre 2022 : convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges et la ville de Golbey au titre des ateliers jeunes publics du site de la Glucoserie ;
- 8 novembre 2022 : convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'Université de Lorraine via l'IUT d'Epinal.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**



Yannick VILLEMIN